

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 25.43 T : Réglementation de la circulation et du stationnement : Balade Véhicules Anciens.**

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** la demande de Mr COUPAS Jean Pierre, demeurant rue du Peuil 42370 RENAISON, afin d'organiser une pause restauration sur notre commune lors de leur journée : « sortie de véhicules anciens », le samedi 12 avril 2025,
- **Considérant** qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur l'ensemble du parking de la rue du 10/08,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement des véhicules anciens est prévu le samedi 12 avril 2025 à partir de 13h00.  
A cet effet, le stationnement et la circulation sont interdits de 12h à 16h sur l'ensemble du parking de la rue du 10/08.

**Article 2 :**

La signalisation de l'interdiction de stationnement est assurée conformément aux prescriptions interministérielles sur la signalisation routière par les soins et à la responsabilité de l'organisateur.

**Article 3 :**

Cet arrêté est adressé à :

- M. le Commandant brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur COUPAS,

Renaison, le 26 février 2025

Le Maire,  
Laurent BELUZE

